



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 22 février 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille vingt-deux le 3 mars à 19h00, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT, Michèle DELÊTRE.

Absent ayant donné pouvoir : Erwan COLLIN à Jean GONZALEZ

Absents excusés : Sébastien BONNEAU, Isabelle GRENÉ.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean GONZALEZ est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 15 décembre 2021

1. Approbation du compte de gestion 2021
2. Approbation du compte administratif 2021

Affiché le 4/03/2022

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h15 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2021. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Approbation du compte de gestion 2021

Madame la Présidente expose qu'après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2021

Madame la Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'administration d'examiner le compte administratif du budget du CCAS 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Prévus :	2 950
	Réalisé :	471
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	2 950
	Réalisé :	2 950
	Reste à réaliser :	0
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-
Fonctionnement :		2 479
Résultat global :		2 479

Madame la Présidente donne la parole à Willy RZEPKA.

Hors de la présence de Madame la Présidente, et, après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide de :

- voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La séance est levée à 19h25.

La date du prochain Conseil d'administration du CCAS est fixée au mercredi 16 mars 2022 à 19h.